



CCI NANTES ST-NAZAIRE

Rapport annuel

Comptes consolidés Groupe CCI Nantes St-Nazaire

31-12-2022

mazars

Asturia C
4, rue Edith Piaf
44 800 Saint-Herblain - France
Tél : +33 (0)2 53 35 51 70
www.mazars.fr



92 avenue Robert Buron
CS86112
53000 Laval - Cedex 9
www.crowe.com/fr/cifralex

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022 .

MAZARS
Société Anonyme
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevois
Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

CIFRALEX
Société Anonyme
92 Avenue Robert Buron - CS 86112 - 53062 Laval Cedex 9
Capital de 549 400 € - RCS Laval B 392 097 226

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement public Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables significatives

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir notamment les charges suivantes :

- Engagements sociaux, tels que décrits en notes 4. « Règles et méthodes comptables – Engagements de retraite » et 4. « Règles et méthodes comptables – Provisions pour médailles du travail » de l'annexe ;
- Provision pour gros entretien, telles que décrites en note 4. « Règles et méthodes comptables – Provision pour gros entretien » de l'annexe ;
- Provision pour risques, tels que décrits dans la note 4. « Règles et méthodes comptables – Provision pour risques » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la chambre consulaire et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et avons apprécié l'information qui en est donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données aux élus et aux autres membres de l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la commission des finances.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Saint-Herblain, le 27 avril 2023

DocuSigned by:

952351A6D899405...

Arnaud LE NEEN

Associé

Cifralex

Laval, le 27 avril 2023

Signature
numérique
de Antoine
BUTROT

**Antoine
BUTROT**

Antoine BUTROT

Associé

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation (2022 - 2021)
Taxe pour frais de CCI		7 190 108	8 127 129	(937 021)
Chiffres d'affaires	12	90 926 463	81 400 599	9 525 864
Autres produits d'exploitation	13	32 979 844	27 547 253	5 432 591
Produits d'exploitation		131 096 415	117 074 981	14 021 434
Achats consommés		6 282 054	4 480 684	1 801 370
Autres achats et charges externes		51 008 214	43 482 488	7 525 726
Impôts et taxes		3 161 927	2 744 701	417 226
Salaires		38 855 226	33 372 943	5 482 283
Charges sociales		17 364 402	14 605 889	2 758 513
Participation des salariés		141 204	112 480	28 724
Dotations aux amortissements & provisions	14	9 825 190	9 490 080	335 110
Autres charges		3 460 140	2 973 480	486 660
Charges d'exploitation		130 098 357	111 262 745	18 835 612
Résultat d'exploitation avant amts et dép des EA		998 058	5 812 236	(4 814 178)
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition		(21 724)		(21 724)
Résultat d'exploitation après amts et dép des EA		1 019 782	5 812 236	(4 792 454)
Produits financiers	15	595 054	702 105	(107 051)
Charges financières	16	2 209 232	1 352 465	856 767
Résultat financier		(1 614 178)	(650 360)	(963 818)
Produits exceptionnels	17	3 013 451	2 803 636	209 815
Charges exceptionnelles	18	1 191 084	2 584 029	(1 392 945)
Résultat exceptionnel		1 822 367	219 607	1 602 760
Impôts sur les résultats	19	(355 980)	(306 049)	(49 931)
Résultat net des sociétés intégrées		871 991	5 075 434	(4 203 443)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé		871 991	5 075 434	(4 203 443)
Part des minoritaires		974 663	3 272 218	(2 297 555)
Résultat net (part du groupe)		(102 672)	1 803 216	(1 905 888)

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	Notes	31/12/2022		31/12/2021	
		BRUT	AMORT./ PROV.	NET	NET
Immobilisations incorporelles	5	5 643 030	3 728 704	1 914 326	899 279
.Concessions, brevets, logiciels		4 641 646	3 378 926	1 262 720	268 404
.Fonds commercial		840 000	310 000	530 000	530 000
.Autres immob. Incorporelles		70 177	39 779	30 398	57 725
.Immobilisations en cours et avances		91 208		91 208	43 150
Immobilisations corporelles	5	233 530 949	100 175 056	133 355 893	112 211 511
.Terrains		11 340 751	1 711 859	9 628 892	6 172 197
.Constructions		171 106 474	68 684 771	102 421 703	74 504 376
.Inst. techniques, mat. outill. industriels		2 024 983	1 597 577	427 406	233 976
.Autres immobilisations corporelles		41 995 739	28 180 849	13 814 890	12 249 657
.Immobilisations en cours et avances		7 063 001		7 063 001	19 051 305
Immobilisations financières	6	18 391 262	506 418	17 884 844	18 992 571
.Participations		1 536 464	295 300	1 241 164	1 212 799
.Autres immobilisations financières		16 854 798	211 118	16 643 680	17 779 772
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé		257 565 242	104 410 178	153 155 064	132 103 361
Stocks	7	134 548	37	134 511	104 837
Clients et comptes rattachés	8	79 309 255	770 895	78 538 360	72 926 183
Autres créances et comptes de régularisatic	8	13 362 052	378 789	12 983 263	8 874 712
<i>Dont Impôts différés actifs</i>		<i>26 313</i>		<i>26 313</i>	<i>24 206</i>
Valeurs mobilières de placement		27 244 582	959 420	26 285 162	31 319 532
Disponibilités		41 037 975		41 037 975	42 119 504
Actif circulant		161 088 412	2 109 141	158 979 271	155 344 768
Total Actif		418 653 654	106 519 319	312 134 335	287 448 129

Bilan passif consolidé	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Part du Groupe			
.Apports		42 027 914	42 027 914
.Primes		13 100 000	13 100 000
.Réserves		16 211 504	14 410 349
.Subventions		28 342 583	
.Résultat		(102 672)	1 803 216
Capitaux propres (Part du Groupe)		99 579 329	71 341 479
Part des Minoritaires			
.Dans les réserves		31 813 795	28 580 694
.Dans les subventions		3 605 718	
.Dans les résultats		974 663	3 272 218
Intérêts minoritaires		36 394 176	31 852 912
Autres fonds propres			
.Subventions d'investissement		511 421	25 494 301
.Droits du concédant		431 684	443 961
.Fonds dédiés associatifs		79 737	27 735
Total des capitaux propres		136 484 926	128 688 692
Provisions	9	9 562 029	10 528 253
Dettes financières			
.Emprunts bancaires à moyen et long terme	10	32 493 729	26 445 921
.Dépôts et cautionnement reçus		32 085 653	26 140 059
.Intérêts sur emprunts		367 029	274 882
.Concours bancaires		41 047	30 971
			9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	12 783 742	9 892 956
Autres dettes et comptes de régularisation	11	120 809 910	111 892 307
Dettes		166 087 380	148 231 184
Total Passif		312 134 335	287 448 129

Méthodes et principes de consolidation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément au règlement de l'ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, homologué par arrêté ministériel du 29 décembre 2020 et publié au Journal officiel du 31 décembre 2020.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Trésorier. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

2. Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IP).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE).

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, et dont le développement prévisible est limité ne sont pas consolidées.

Les entités ad'hoc sur lesquelles la CCI de Nantes St-Nazaire n'a pas de lien capitalistique, mais dans lesquelles elle assure le contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Date de clôture des comptes

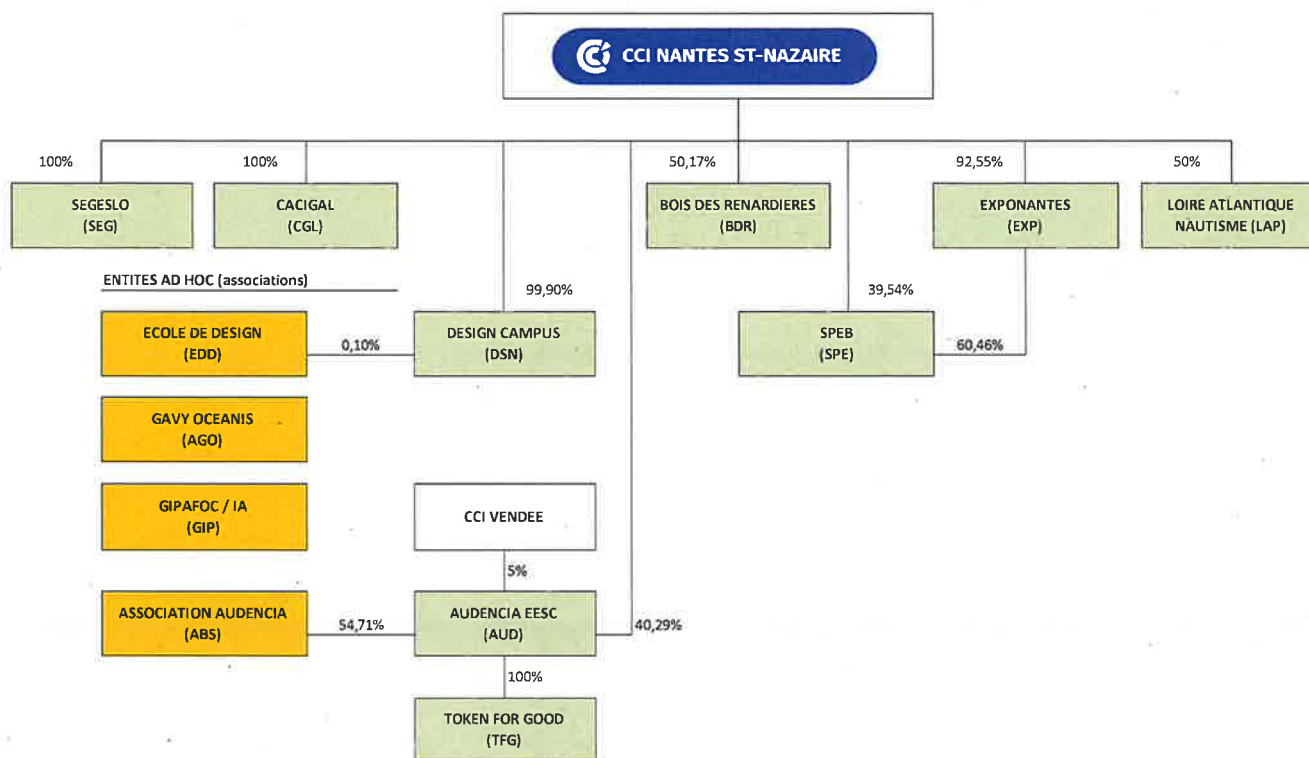
La date de clôture des comptes individuels de l'entité consolidante est identique à celles des entités consolidées.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés, de même que les résultats internes au groupe (provisions, plus-values internes et dividendes).

3. Périmètre de consolidation

Organigramme du groupe



Périmètre de consolidation du groupe

Nom de l'entité consolidée	Activité	Nature juridique	% d'intérêt (Ouverture)	% d'intérêt (Clôture)	Méthode	Siren
CCI NANTES ST-NAZAIRE	CCI	CCI	100,00	100,00	IG	130 008 105 00012
ASSOCIATION AUDENCIA	Gestion patrimoniale	Association	0,00	0,00	IG	351 526 512 00014
ASSOCIATION GAVY OCEANIS	Administration de biens immobiliers	Association	0,00	0,00	IG	352 684 930 00014
EESC AUDENCIA	Enseignement supérieur	EESC	40,29	40,29	IG	834 748 865 00013
BOIS DES RENARDIERES	Location de biens immobiliers	SAS	50,17	50,17	IG	801 987 603 00017
CACIGAL	Locations de salles	SARL	100,00	100,00	IG	338 408 750 00028
DESIGN CAMPUS	Location de biens immobiliers	SAS	99,90	99,90	IG	833 141 690 00010
L'ECOLE DE DESIGN	Enseignement supérieur	Association	0,00	0,00	IG	334 055 902 00046
EXPONANTES	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	SA	90,93	92,55	IG	858 800 246 00044
GIPAFOC (CFA Intelligence Apprentis)	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Association	0,00	0,00	IG	424 175 461 00021
LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME	Concessions portuaires	SAS	50,00	50,00	IP	808 417 075 00013
SEGESLO	Gestion d'installations sportives	SA	100,00	100,00	IG	347 904 542 00029
SPEB	Concession du parc d'exposition	SA	94,52	95,49	IG	537 964 520 00010
TOKEN FOR GOOD	Plateforme collaborative	SAS	NC	40,29	IG	907 997 290 00016

Liste des sociétés non consolidées

Société	Siège social	% Contrôle	% Intérêt	V.N.C des titres	Dernier arrêté	Capitaux propres	Résultat de l'exercice
AIR France (CCI)	45 rue de Paris - 95747 Roissy	0,00%	0,00%	5 331			
SEM LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA (CCI)	2 Bd de l'Estuaire - 44200 Nantes	3,23%	3,23%	18 263	31/12/21	16 354 227	193 590
S.E.M.I.N.N. (CCI)	71 boulevard Alfred Nobel - 44400 Rezé	8,00%	8,00%	3 049	31/12/21	316 239	1 603
SEM N.G.E. (CCI)	14-16 rue Racine - 44000 Nantes	0,92%	0,92%	6 098	31/12/21	12 741 876	145 059
SEMITAN (CCI)	3 rue Bellier - 44000 Nantes	10,00%	10,00%	59 547	31/12/21	19 778 045	-722 804
SCAGO SA (CCI)	Aéroport Nantes Atlantique - 44340 Bouguenais	10,00%	10,00%	450 000	31/12/21	173 398 748	8 804 103
Quest Energie Environnement SEM (CCI)	18 rue Scribe - 44000 Nantes	5,00%	5,00%	152	31/12/20	18 580	-341
SEM Nantes La Folle Journée (CCI)	44 rue de Strasbourg - 44000 Nantes	6,00%	6,00%	0	30/06/21	-398 263	-257 881
SAS CCI WEBSTORE (CCI)	8-10 rue Pierre Brossolette - 92309 Levallois-Perret	0,51%	0,51%	0	31/12/21	2 099 354	394 182
SAS CAPACITE (CCI)	1 quai de Tourville - 44000 Nantes	6,98%	6,98%	99 933	31/12/21	2 513 103	456 452
SAS N7TV (CCI)	41 Bd de la Prairie au Duc - 44200 Nantes	15,13%	15,13%	63 891	31/12/21	422 254	-1 514
SAS CENTRALITES 44 (CCI)	2 Bd de l'Estuaire - 44200 Nantes	20,00%	20,00%	198 212	31/12/21	991 058	8 942
SONADEV SEM (CCI)	6 place Pierre Semard - 44600 Saint-Nazaire	3,37%	3,37%	214 842	31/12/21	6 089 046	391 429
SAS NEOPOLIA SOLUTIONS (CCI)	rue de l'Halbrane - 44340 Bouguenais	11,05%	11,05%	94 182	31/12/21	852 347	-30 750
SAS CHAMBERSIGN France (CCI)	8-10 rue Pierre Brossolette - 92309 Levallois-Perret	4,60%	4,60%	22 816	31/12/22	ND	ND
AUTRES				4 849			
Total				1 241 185		235 176 614	9 382 070

La CCI Nantes St-Nazaire a participé à la création en 2021 de la SAS Centralités 44 dont elle détient 20%. Les comptes clos au 31 décembre 2022 de cette société n'étant pas disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés, cette société n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation.

La non consolidation de cette société au 31/12/2022 n'a pas d'impacts significatifs sur la présentation des comptes du Groupe.

Variation du périmètre de consolidation

Audencia EESC a créé en 2021 une start-up TOKEN FOR GOOD, détenue à 100% et dont les premiers comptes ont été clôturés le 31/12/2022. Cette société a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31/12/2022.

4. Règles et méthodes comptables

Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif ou conjoint, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur d'entrée à la date de prise de contrôle qui correspond au prix que le groupe aurait consenti à payer s'ils les avaient acquis séparément.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation de la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (lorsque le prix d'acquisition des titres est inférieur à la quote-part des capitaux acquis), il est inscrit dans un compte de provisions au passif du bilan et est repris dans le résultat consolidé sur une durée qui dépend des hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est illimitée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée probable d'utilisation prévue des différentes catégories d'immobilisations.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds de commerce antérieurs à 2016	Linéaire	10 ans

Les fonds de commerce acquis par le Groupe sont composés de droits d'exploitation de différentes manifestations et salons acquis par la société Exponentes. Les fonds de commerce acquis avant 2016 sont amortis sur une durée de 10 ans. Les fonds de commerce acquis au cours de l'exercice 2021 ne sont pas amortis car ils sont considérés comme à durée de vie non limitée mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel visant à s'assurer que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.